

« Comme Par Hasard... »
(Lettre Ouverte Aux Esprits Fermés)

*À l'attention de Jean-Marie Rouart.
Et des autres...*

Par hasard (« et pas rasé », comme disait Gainsbourg), je suis tombé en début de semaine, un matin, sur une émission de télévision¹ d'une chaîne d'information que je ne regarde quasiment jamais. Pour être tout à fait honnête, je ne prêtais pas vraiment attention à ce qui s'y disait, mais j'ai une bonne excuse ; *deux* bonnes excuses, même : d'une part, je fumais une cigarette à la fenêtre, et d'autre part la télévision, lorsqu'elle est allumée, me fait à peu près autant d'effet que lorsqu'elle est éteinte. Contrairement à la cigarette, d'ailleurs...

Je ne prêtais pas attention à ce qui se disait dans cette émission, donc, lorsque, à ma grande surprise, j'aperçus, du coin de l'œil, un visage qui me parut plus familier (si je puis dire), que celui des autres personnes présentes sur le plateau.

Je crus d'abord à un vilain tour que me jouait mon imagination, hanté que je suis par cette histoire, mais un deuxième coup d'œil, sur le sous-titre en bas de l'écran cette fois, acheva de me convaincre d'augmenter le son, de délaissier quelques instants ma cigarette, et de prêter un peu plus attention à ce qui se disait.

*

J'ai parlé de « surprise » ; à bien y réfléchir, tout cela n'avait finalement rien de bien surprenant puisque l'on « fêtait », cette semaine-là, les trente ans de « l'Affaire ».

« L'affaire Ceci », « l'affaire Cela » : l'histoire contemporaine française est émaillée de ces histoires, le plus souvent tragiques, qui sont, pour une raison ou pour une autre, sorties du cadre un peu fermé des tribunaux pour prendre une ampleur nationale, voire internationale, et marquer leur époque ; époque dont elles sont, très probablement, un peu le reflet.

Car rien n'arrive par hasard, n'est-ce pas ?

Ce jour-là, l'affaire en question était, évidemment, « l'affaire Omar Raddad », du nom de ce jardinier qui fut condamné, en 1994, à dix-huit ans de prison pour le meurtre de sa patronne, Ghislaine Marchal.

Au début, on en parlait pourtant encore un peu comme de « l'affaire Marchal », si j'en crois quelques reportages et articles de l'époque. Assez vite, il semble pourtant que l'on n'en ait plus parlé, et ce pendant trente ans, que comme de « l'affaire Omar Raddad ». De Ghislaine Marchal, il n'était

¹ *L'Heure Des Pros*, CNEWS, 22/06/2021

désormais presque plus question. Ce glissement de la victime vers l'accusé/condamné ne me paraît d'ailleurs pas suffisamment anodin pour ne pas être significatif, et ne pas résulter d'une démarche qui, manifestement, ne doit elle non plus rien au hasard.

Je passe assez vite sur les grandes lignes de « l'affaire Omar Raddad » : Mme Marchal retrouvée morte dans le sous-sol de sa villa de Mougins, la porte fermée à double tour, les inscriptions tracées en lettres de sang sur deux des portes de ce sous-sol; et cette expression qui, depuis, est passée, assez tristement d'ailleurs, dans le langage courant et la culture populaire : « Omar m'a tuer ». Le jardinier, Omar, d'origine marocaine, interpellé, accusé puis condamné pour ce meurtre, avant qu'il ne sorte prématurément de prison à la faveur d'une grâce (partielle, on ne le répétera jamais assez) accordée par le Président de la République de l'époque, Jacques Chirac.

Ces grandes lignes, tout le monde ou presque les connaît. Elles auront encore été plusieurs fois répétées à l'occasion de ce 30ème anniversaire. Rien de bien nouveau de ce côté-là. Ce que l'on constate très vite, c'est que mis à part ces grandes lignes, peu de gens (y compris malheureusement parmi ceux qui en parlent le plus), connaissent en revanche les détails de cette histoire ; détails qui sont pourtant essentiels puisqu'ils ont abouti à la condamnation d'Omar.

Peut-être cela n'a-t-il rien d'exceptionnel, finalement. On connaît les grandes lignes de « l'affaire Raddad » comme on connaît les grandes lignes de « l'affaire du petit Grégory » ou de « l'affaire Seznec » : c'est à dire vaguement ; mais les détails, c'est autre chose. Assez vite, dans toutes ces affaires, on résume, sans pour autant aller forcément à l'essentiel. Une sorte de « consensus » populaire émerge, qui se focalise autour des points les plus saillants de l'histoire. Les gens se font un avis à partir de ces quelques points, mais n'ont peut-être pas forcément le temps, ni même l'envie, de se renseigner davantage. Peut-être aussi ne sont-il pas toujours suffisamment bien informés par ceux dont c'est pourtant le métier...

De ce point de vue-là non plus, rien n'a beaucoup changé : on donne, et on garde, plus ou moins la même image qu'il y a trente ans : celle d'un Omar Raddad « innocent » ; un « condamné à tort », comme il le dit lui-même dans son livre². Image d'Omar, au moment de son procès, surtout : costume gris clair, chemise blanche ; moustachu, un peu frêle, peu bavard, presque effacé. Incarnation légèrement floue, mais suffisamment télégénique, semble-t-il, de la fameuse « erreur judiciaire ».

*

« Non, non, rien n'a changé », donc.

Les choses ont tellement peu changé que l'on a vu resurgir, à cette occasion du 30ème anniversaire, les mêmes personnes (les mêmes visages...), pour tenir les mêmes discours qu'elles tenaient alors, et tiennent depuis, sur cette histoire.

Cela dit, il faut bien reconnaître que les personnes en question ont une bonne excuse, elles-aussi, pour s'exprimer à nouveau, puisque l'avocate d'Omar Raddad a profité de ce 30ème anniversaire pour déposer une nouvelle demande en révision pour son client ; demande dont je n'ai pas besoin d'être devin pour prédire qu'elle n'aboutira à rien. J'imagine que le choix de cette date ne doit rien au hasard, lui non plus, et qu'il vise tout autant à marquer les esprits qu'à profiter de l'occasion pour créer un « buzz », comme on dit, utile à Omar, espérant probablement ressusciter d'un coup dans l'opinion publique (et probablement aussi dans l'esprit des magistrats appelés à se prononcer à nouveau), les spectres assez opportuns de l'erreur judiciaire, évoquée précédemment, et du « coupable idéal », selon l'expression consacrée.

Et c'est ainsi que nous aurons pu entendre, encore une fois, s'exprimer celui qui aura associé cette expression (un « coupable idéal ») à Omar, et aura grandement permis d'ancrer dans l'esprit de cette même opinion publique l'idée que ce dernier, Omar, était innocent ; « forcément innocent Omar R. », si je puis me permettre un petit clin d'œil à Marguerite Duras, autre Académicienne qui aurait, elle aussi, peut-être mieux fait, en son temps, de ne pas trop se mêler d'une autre de ces

2 *Pourquoi Moi ?*, Omar Raddad et Sylvie Lotiron, Seuil, 2003

« affaires » célèbres³.

Ce matin-là, dans l'émission que j'évoquais plus haut, c'était donc, « comme par hasard », l'Académicien Jean-Marie Rouart qui était invité à commenter ce double événement de l'anniversaire et de la nouvelle demande en révision.

*

Si j'évoque le fait que la présence de M Rouart sur ce plateau ne devait rien au hasard, c'est qu'il faut bien se rappeler que celui-ci aura beaucoup, pendant ces trente ans, parlé de cette histoire, et surtout d'Omar ; lui consacrant entre autres un livre⁴, dont fut plus tard tiré un film⁵.

J'avoue d'ailleurs que je n'ai pas (encore) lu le livre de M Rouart, mais s'il est aussi mauvais (« mauvais », parce qu'inexact, trop partial et partiel), que le film en question, je peux probablement m'en passer, au moins pour l'instant. Si de mauvais esprits étaient tentés de me faire remarquer que je ne peux pas vraiment parler de M Rouart sans avoir lu son livre, je leur répondrais simplement que le propos ici n'est pas de passer en revue ce qu'il a pu écrire dans ce livre, mais seulement ce qu'il a dit dans l'émission susmentionnée. Ce qui revient de toute façon plus ou moins au même, j'imagine, son propos n'ayant manifestement pas beaucoup évolué en trente ans. (En poussant un peu, je pourrais également rappeler à ces éventuels esprits chagrins que le fait de ne pas avoir assisté au procès d'Omar en 1994 n'a pas empêché M Rouart de beaucoup en parler, lui-même. Mais ne soyons pas mesquin...)

Sauf erreur de ma part, il semble que M Rouart aura beaucoup bénéficié personnellement de son intervention dans ce débat, et qu'il est de notoriété publique que cet investissement personnel, pourtant marqué par l'inexactitude, la subjectivité et la partialité, lui aura probablement en grande partie ouvert les portes de cette Académie Française qu'apparemment, il visait. À croire, comme d'autres avant moi l'ont déjà fait remarquer, qu'un Dreyfus n'était pas de trop dans le curriculum d'un aspirant Zola.

Dans le (mauvais, je le rappelle) film tiré de son livre, le personnage inspiré par M Rouart ne semble au départ pourtant pas très chaud pour se lancer dans cette aventure. Je ne sais dans quelle mesure ce passage reflète la réalité, mais, puisque ce film semble en grande partie inspiré de, et par, M Rouart lui-même, il y a de quoi se poser des questions.

Comme pour tous ceux qui ont eu l'esprit suffisamment ouvert pour s'intéresser aux différentes versions de cette histoire, l'irruption inattendue (pour moi, en tout cas, ce matin-là) de M Rouart sur cet écran fut une surprise beaucoup plus grande que le discours qu'il y tenait. Pour les téléspectateurs qui ne connaissaient rien, ou presque rien, à cette histoire, point de surprise, mais un énorme malentendu qui continue de se propager ; un malentendu, voire une tromperie, dont ils n'auront malheureusement pas eu conscience.

C'est ainsi que ces infortunés, et surtout mal informés, téléspectateurs auront pu entendre (voire « apprendre », je le crains, pour certains), de la bouche même de M Rouart (je le cite, dans le désordre) :

- que Mme Marchal n'avait pas pu écrire « dans le noir » ;
- qu'elle avait été « torturée » ;
- qu'Omar avait été gracié de « 2 ans » ;
- que les « circonstances atténuantes » dont ce dernier a bénéficié au moment du procès étaient incompréhensibles au vu de l'état de la victime ; état qui ne serait d'ailleurs « pas le résultat d'un énervement » ;
- que Mme Marchal, étant donné ses blessures, « ne pouvait pas être l'auteur de l'inscription » ;

3 « *Sublime, forcément sublime Christine V.* », Marguerite Duras, Libération, 17/07/1985

4 *Omar, la construction d'un coupable*, Le Fallois, 1994

5 *Omar m'a tué*, Roschdy Zem, 2011

- et que, en réponse à une question du présentateur de l'émission, des expertises en écriture avaient prouvé, de toute façon, que Mme Marchal n'était pas l'auteur de ces inscriptions.

On se serait cru revenu trente ans en arrière.

Ou 10 ou 20, peu importe, à vrai dire, tellement le discours de M Rouart, et ses arguments, comme je le disais plus haut, n'ont pas changé depuis tout ce temps. (Si je parle d' « arguments », c'est entre guillemets, évidemment.)

Alors, comme il y a 30 ans (ou 10 ou 20...), reprenons.

*

L'idée que Mme Marchal aurait été « torturée » (dans le but, apparemment, de lui faire avouer où étaient l'argent ou les papiers - prometteurs ou compromettants, au choix), semble être une constante chez M Rouart. C'est même probablement la clé de voûte, et malheureusement le point de départ tout autant que d'arrivée, de sa réflexion et de sa propre théorie sur cette histoire.

On retrouve en effet souvent dans ses interventions cette idée d'un « complot », à priori « familial », selon lui, qui viserait à cacher l'identité et les motifs du « véritable » meurtrier de Mme Marchal. M Rouart (« théoricien du complot » avant l'heure, pour reprendre une expression très à la mode aujourd'hui), ne semble pas vouloir se départir de cette idée, malgré une condamnation pour diffamation qui aurait dû lui rappeler qu'il faut quand même un minimum de preuves pour avancer une telle hypothèse avec une telle certitude. Preuves qu'il n'a jamais pu apporter, évidemment. D'où la condamnation...

M Rouart ne s'est d'ailleurs pas privé de la rappeler, cette condamnation, avec ce qui pourrait presque ressembler à une certaine fierté (un peu hésitante, tout de même), mais aussi, assez bizarrement, avec presque comme une sorte d'incompréhension de sa part. A-t-il seulement compris pourquoi il avait été condamné ? Peut-être y voit-il une sorte de médaille d'honneur. Peut-être même y voit-il la confirmation de sa théorie selon laquelle la famille de Mme Marchal, usant de son « influence » (au risque de paraître naïf : laquelle, exactement?), chercherait à garder la vérité cachée et à faire taire (judiciairement, rassurez-vous...), ceux qui, comme lui, auraient l'audace de la dévoiler. S'il n'a pu s'empêcher de rappeler cette condamnation, on remarquera cependant que M Rouart n'ose plus, désormais, nommer celui qu'il pense avoir identifié comme le vrai coupable.

Il n'est pas le seul, d'ailleurs, puisque d'autres que lui, qui semblent être parvenus à la même conclusion (apparemment pour les mêmes raisons ; ici encore, point de hasard), ne parlent plus, avec une certaine prudence, que d'un « familial » qui aurait fait le coup. Soulignons au passage la façon dont le journaliste Karl Zéro s'est arrangé, dans le documentaire qu'il a consacré à Omar⁶, pour laisser, le moment venu, certains intervenants évoquer ce « familial », en prenant grand soin de ne pas le nommer, mais tout en faisant défiler à l'écran, en gros plan, des extraits du document principal sur lequel se fonde manifestement cette accusation, à savoir la déposition d'un certain Mimoun Barkani, ancien majordome de Mme Marchal (et, « accessoirement », oncle d'Omar Raddad). Extraits peu anodins, dont il est difficile de croire qu'ils auraient été choisis « au hasard », eux aussi, et dans lesquels apparaît très clairement (quoiqu'assez rapidement), l'identité de celui que Mimoun accuse directement, à savoir le fils (unique) de Mme Marchal⁷.

Chat échaudé craint l'eau froide. Pas l'eau tiède, apparemment...

Je ne sais rien du fils de Mme Marchal, mais j'imagine qu'il aura été, à l'époque, et malgré des circonstances certainement très éprouvantes pour lui, interrogé ; comme l'aura assurément été tout l'entourage de Mme Marchal.

Ce que je sais, en revanche, et qui ressort du dossier (ou de ce que j'en sais, en tout cas), c'est qu'il avait un alibi : il était à Paris, sa compagne de l'époque l'a confirmé ; et qu'il n'avait à priori

6 *N'oublions pas Omar !*, Karl Zéro, 2020

7 « Elle m'a confié, [...], que son fils allait l'assassiner. », extrait du PV d'audition de Mimoun Barkani, 1995

aucune raison, psychologique ou financière, pour s'en prendre à sa mère, avec laquelle il entretenait manifestement de bonnes relations – ce que plusieurs autres témoins ont aussi confirmé. La déposition de M Barkani mériterait d'ailleurs une réponse à part entière, tant elle semble, et c'est peu de le dire, improbable, partielle, et même assez fantaisiste. Sans oublier bien tardive... Mais le major Cenci, dans son livre⁸, a déjà apporté cette réponse.

Ces objections à la crédibilité des déclarations de M Barkani, et donc à la culpabilité supposée du fils de Mme Marchal, devraient inciter M Rouart (et les autres...), à la prudence. Il semble pourtant que ce témoignage lui ait suffi pour se faire une idée précise de l'identité du « vrai » coupable. Idée suffisamment précise selon lui en tout cas pour que, trente ans après, elle semble subsister dans son esprit ; cependant, toujours sans aucune preuve autre que le témoignage assez discutable de M Barkani pour l'étayer, ce qui est tout de même un peu léger.

Il faut dire que certains éléments de l'histoire donnent facilement du poids à cette thèse : si Mme Marchal n'était pas la « richissime héritière des produits Marchal », comme on la présente souvent erronément, elle devait avoir un patrimoine assez conséquent, dont on peut facilement imaginer qu'il pouvait attirer la convoitise. Les « défenseurs » d'Omar Raddad semblent garder toujours en arrière-plan cette idée d'un héritage aussi conséquent que tentant, et d'un héritier aussi peu scrupuleux que cruel. Seulement voilà, le fait d'être « à l'aise », ou même « très à l'aise », financièrement, ne vous empêche pas définitivement de vous retrouver un jour victime d'un crime basement crapuleux, comme on dit, et qui n'aurait rien à voir avec un potentiel héritage.

*

Une autre constante chez M Rouart, et que l'on retrouve également dans le film qui fut tiré de son livre, semble être que Mme Marchal ne pouvait pas écrire « dans le noir ». Or, à ma connaissance, personne n'a jamais prétendu que Mme Marchal aurait écrit « dans le noir » ; en tout cas pas le premier message.

Ce premier message, le plus lisible, « OMAR M'A TUER » (en majuscules), fut écrit sur la porte de la cave à vins qui se trouvait directement à gauche (quand on pénètre dans le sous-sol) de la porte d'entrée. Les gendarmes ont retrouvé du sang, celui de Mme Marchal, sur l'interrupteur qui commandait l'éclairage de cette partie du sous-sol. Pourquoi y avait-il du sang, *son* sang, sur l'interrupteur, si ce n'est parce qu'elle l'a très certainement actionné après avoir écrit une première fois, avant d'éteindre à nouveau pour que son agresseur n'aperçoive pas de lumière depuis l'extérieur ?

Mme Marchal « jouait » gros ce jour-là : donner à cet agresseur un signe de (sur)vie, c'était à coup sûr le voir revenir pour l'achever, et définitivement cette fois ; d'autant plus qu'à priori, elle n'avait aucune possibilité de savoir où il se trouvait, ni ce qu'il faisait, après qu'il ait quitté le sous-sol, et donc aucune certitude sur le fait qu'il soit encore ou non dans les parages. Il pouvait en tout cas revenir à tout moment. La théorie des gendarmes semble donc tout à fait logique et plausible.

S'il s'avère un jour que tout ceci n'était qu'une mise en scène, je tire en tout cas mon chapeau à son ou ses auteur(s), qui auraient eu l'idée de mettre du sang sur cet interrupteur pour faire croire qu'elle l'avait actionné. Toujours dans l'idée d'une mise en scène, d'ailleurs, quand bien même cet acte ne serait pas intentionnel et ne résulterait que d'une maladresse du ou des agresseur(s) réel(s), il semble quand même étrange que des coupables suffisamment malins pour ne laisser aucune (mais vraiment aucune !), de leurs propres traces partout dans le sous-sol, ni même à l'extérieur, auraient été assez bêtes pour ensuite laisser des traces de sang sur cet interrupteur en l'actionnant pour éteindre avant de sortir. Certes, on me dira qu'on n'est jamais à l'abri d'une erreur, mais tout de même...

Le deuxième message (quasi identique au premier, à quelques lettres près, mais beaucoup moins lisible, pour cause d'affaiblissement physique), fut quant à lui laissé sur la porte de la chaufferie, une pièce du sous-sol très proche de l'entrée. C'est dans cette pièce que l'on retrouva le

8 *Omar l'a tuée, Nouvelle édition*, Capitaine Georges CENCI, L'Harmattan, 2002

corps de Mme Marchal. Il semble donc (toujours selon les gendarmes), que Mme Marchal aurait éteint le sous-sol (d'où le sang sur l'interrupteur, rappelons-le), après avoir laissé le premier message et s'être barricadée en bloquant la porte d'entrée. Elle se serait ensuite dirigée vers la chaufferie, sur la porte (large, blanche et lisse ; ce n'est, encore une fois, pas un hasard), de laquelle elle aurait à nouveau écrit.

Peut-être est-ce d'ailleurs seulement à cela, à ce deuxième message, que M Rouart fait allusion, lorsqu'il prétend que Mme Marchal n'aurait pas pu écrire « dans le noir » ? Peut-être confond-il simplement les deux messages ? Cela témoignerait, chez lui, d'une certaine confusion, tant dans ces faits que dans leur chronologie ; confusion qui témoignerait elle-même, par extension, d'une méconnaissance et d'une incompréhension fondamentales et évidentes du dossier.

Que fait-il également des constatations des gendarmes, qui ont pu observer que de l'intérieur du sous-sol, « toutes lumières éteintes », un filet de lumière passait autour de la porte ? Peut-être cela n'a-t-il aucune importance, mais on peut aussi noter la présence, dans cette partie du sous-sol, d'une petite aération par laquelle un journaliste de « Paris Match » (s'introduisant, sans y être invité, dans la propriété), avait réalisé quelques photos de l'intérieur de la cave. Cela reste à confirmer par des gens qui ont connu les lieux, mais si cette aération était suffisante pour permettre ces photos, peut-être était-elle aussi suffisante pour laisser passer ne serait-ce qu'un peu de lumière dans le sous-sol ; le meurtre ayant eu lieu, de plus, en plein jour. À moins, bien évidemment, que cette aération n'ait été bloquée par un quelconque objet, ou n'ait donné que sur une pièce non éclairée.

Quoi qu'il en soit, Mme Marchal n'aurait donc pas écrit « dans le noir », mais plutôt dans ce qu'il faudrait probablement désigner comme une grande (ou très grande) pénombre. De plus, seul le deuxième message aurait été écrit dans cette pénombre. Les gendarmes avaient également constaté que, toujours porte close, « après un temps d'adaptation », on distinguait dans cette pénombre la barre de sécurité de la porte de la chaufferie sur laquelle Mme Marchal a laissé ce deuxième message. Porte dont on peut penser que la surface, large et blanche, aurait également pu réfléchir, dans l'obscurité, le peu de lumière qui filtrait dans le sous-sol, donnant peut-être à Mme Marchal un point de repère non négligeable.

Tellement peu négligeable, effectivement, qu'elle aura pu écrire dessus.

*

M Rouart affirme également que les blessures subies par Mme Marchal auraient dû, selon lui, l'empêcher de pouvoir écrire.

Pour confirmer ses dires, il rappelle, à l'antenne, qu'il a vu les photos du corps de la victime. Si ces blessures devaient, hélas, être impressionnantes, avoir vu ces photos fait-il pour autant de M Rouart un médecin légiste qualifié pour se prononcer sur la probabilité que Mme Marchal ait pu se déplacer et écrire ? Rappelons donc à M Rouart la conclusion des trois médecins légistes qui, eux, ne se sont pas contentés de regarder des photos, mais ont réalisé l'autopsie : « Aucun des coups portés à Mme Marchal n'est immédiatement mortel. Par contre la somme de tous les coups et blessures l'est après une agonie certaine. »⁹

Mme Marchal a été agressée en deux temps : d'abord à la tête avec un chevron de bois, puis au niveau principalement du thorax, de l'abdomen, et de la gorge, avec une arme blanche, non précisément identifiée mais qui pourrait être un taille-haie. Malgré ces blessures multiples, il faut quand même rappeler que mis à part le foie, dont les lobes ont été transpercés, aucun autre organe interne n'a été atteint ; et surtout : ni le cœur, ni les poumons. Ce qu'on appelle les « gros vaisseaux » n'ont pas été touchés, non plus que la trachée.

Blessures impressionnantes, donc, mais qui sont restées, d'une certaine manière, « superficielles », dans le sens où aucun point vital, qui aurait pu entraîner une mort immédiate ou, en tout cas, très rapide, n'a été touché. C'est le cumul de toutes ces blessures qui aura, à terme et sans soins, été fatal à Mme Marchal.

De la même manière, il est bon de rappeler que Mme Marchal, malgré les coups de chevron

9 *Rapport d'autopsie* en date du 21/07/1991, Docteurs Page, Macario et Ménard

très violents qu'elle a reçus à la tête, n'avait ni fracture du crâne, ni lésion cérébrale qui aurait pu entraîner une quelconque désorientation, un quelconque trouble spatial ou psychologique. Je passe également sur les analyses toxicologiques qui se sont avérées négatives. Si par contre les légistes ont bien constaté la présence d'un œdème cérébral, il semble que celui-ci soit lié à l'agonie. C'est d'ailleurs le temps de formation de cet œdème qui leur a permis de déterminer quel a été le laps de temps, le sursis, dont a disposé Mme Marchal : entre 15 et 30 minutes, selon eux.

*

M Rouart, ayant rappelé que Mme Marchal avait été « massacrée », estime bizarrement que ces blessures ne pouvaient pas être le résultat d'un « énervement ». (On appréciera, au passage, le tact de l'Académicien, qui semble oublier totalement que des membres de la famille de Mme Marchal pourraient, eux aussi, se trouver devant leur écran...)

Je ne sais comment M Rouart en arrive à cette conclusion, mais il semble tout de même assez contradictoire, en l'espèce en tout cas, de constater un « massacre », et d'en conclure que ce massacre ne pouvait provenir d'un énervement. En effet, si le meurtre avait été planifié, pourquoi s'énervait ? Si le meurtre avait été suffisamment voulu pour passer définitivement à l'acte, pourquoi un « massacre » ? Si le meurtrier avait été suffisamment calme en tuant Mme Marchal, pourquoi la « massacrer » ? À ce que l'on sait, il n'est pas question ici d'un acte commis par un sadique ou par un tueur en série. Comment donc expliquer le « massacre », si ce n'est par un « énervement » ?

Ce faisant, M Rouart néglige aussi, sans grande surprise, tout autant le côté « improvisé » de l'utilisation d'un chevron pour la première série de coups à la tête (chevron qui devait se trouver sur place, à portée de main ; le meurtrier n'avait donc pas amené d'arme avec lui, ce qui contredit également, soit dit en passant, la thèse d'un acte planifié), que le côté « maladroit » de la série de coups portés avec l'arme blanche sur le reste du corps. Ces coups sont disséminés sans cohérence ni logique apparentes dans une zone comprise entre le haut des cuisses et le thorax. Certains n'ont d'ailleurs pas transpercé le peignoir assez épais, seul vêtement que portait Mme Marchal ce jour-là. Cette « maladresse » a été estimée par des experts comme pouvant résulter d'une maladresse « physique » de l'agresseur. Il se trouve qu'Omar, suite à un accident, n'avait plus tout à fait la même mobilité qu'avant. Mais ce n'est sûrement qu'un énième hasard...

De plus, contrairement à ce que soutient M Rouart, cette imprécision dans les coups portés pourrait tout à fait correspondre à une maladresse également liée à un état d'énervement, trahissant de plus une certaine inexpérience en la matière. Le meurtrier ne savait apparemment pas très bien comment parvenir à ses fins. Un tueur « professionnel » (cf. la théorie du complot), s'y serait pris bien autrement. Omar, lui, n'avait, pour ce que l'on en sait en tout cas, aucun antécédent criminel, ni expérience en la matière.

Étant donné ces blessures et l'état dans lequel elle était, M Rouart ne semble pas comprendre qu'Omar ait bénéficié de « circonstances atténuantes ». Ces dernières ont pourtant été accordées à Omar, dans le sens où le jardinier n'avait pas prémédité son acte, ne s'était pas rendu chez Mme Marchal pour la tuer, et n'avait pas d'antécédents judiciaires ; ce qui ne semble, d'un point de vue purement légal en tout cas, ni choquant, ni unique. Dans le genre, on voit sûrement bien pire.

Il est cependant un peu ironique de constater que M Rouart, indirectement et sûrement bien malgré lui, nous amène à nous demander si, pour ce qu'il a fait, Omar ne méritait pas une peine bien plus sévère.

*

À une question du présentateur de l'émission qui lui demande si des expertises ont prouvé que, comme il le prétend, ce n'est pas Mme Marchal qui a écrit, M Rouart répond par l'affirmative. Sur quoi se base-t-il pour dire cela, lorsque l'on sait qu'une première expertise puis une contre-expertise (menées respectivement par M Giesner et Mme Buisson-Debar, tous deux à priori au-

dessus de tout soupçon), ont l'une comme l'autre conclu que c'était bien « la victime » qui avait écrit ? Se base-t-il sur des expertises, plus ou moins mandatées, bien plus tard, par des défenseurs d'Omar, et qui ont été réalisées par des experts qui n'auront travaillé que sur des photographies ou reproductions de documents, contrairement aux deux premiers qui auront eu l'opportunité de se rendre sur place, et de baser leurs conclusions tant sur leur étude directe des portes, que des écrits de la main même de Mme Marchal ?

Ces lettres sur les portes, ce sont bien les siennes ; tout autant que ce sang, qui a servi à les écrire, est le sien.

Enfin, même s'il ne s'agit probablement que d'une faute d'inattention de la part de M Rouart, il faut quand même rappeler qu'Omar n'a pas été gracié « de deux ans ».

Incarcéré depuis 1991, condamné en 1994 à dix-huit ans de réclusion criminelle, il en est sorti en 1998, en grande pompe, sous les caméras évidemment, et aux côtés de son avocat du moment, Jacques Vergès. Omar doit cette libération anticipée à une grâce ; grâce présidentielle, mais surtout partielle, ce qui n'est pas assez souvent rappelé quand le fait est évoqué. Cette grâce partielle fait apparemment suite à l'intervention personnelle, auprès de Jacques Chirac, alors Président de la République, du Roi du Maroc Hassan II au cours d'une visite à Paris. Si je ne m'abuse, il semble d'ailleurs que cette grâce partielle d'Omar aura permis, « en échange », la libération d'un ressortissant Franco-Marocain incarcéré pour viol au Maroc. Tant qu'à faire, autant rester au ras des pâquerettes.

En tout cas, ce sont en tout et pour tout onze ans de prison qui auront été épargnés à Omar. Quand on est innocent, un jour de prison, c'est déjà un jour de trop évidemment. Mais quand on est coupable ?

*

L'esprit fermé du jour, ce matin-là, c'était donc, encore une fois, M Rouart. Je n'aurai rien appris en l'entendant, mais je n'ai pu m'empêcher de penser à tous ceux (une majorité de gens, probablement), qui ne connaissaient rien ou quasiment rien à cette histoire, mais se seront peut-être vus confortés dans l'idée qu'il y avait « quelque chose de louche » là-dessous.

J'ai commencé ces quelques lignes le lendemain de cette émission; ces quelques lignes qui ne sont pas à proprement parler une lettre, mais qui ont au moins le mérite de rester ouvertes. Je m'aperçois aujourd'hui que je vais rendre ma copie (« copie » que personne ne m'a demandée, je le précise), plus de trois mois après. Trois mois (voire trois jours) de plus, et je passais pour un « farfelu » (dixit quelqu'un qui se reconnaîtra peut-être).

Trois mois de retard, c'est déjà beaucoup. M Rouart, lui, comme beaucoup d'autres, a trente *années* de retard sur cette histoire. C'est beaucoup trop.

Et plus le temps passe, moins il a d'excuses. Je ne sais si M Rouart lira un jour ces « quelques lignes » (une dizaine de pages !), mais s'il le fait, puisqu'elles s'adressent un peu à lui, je ne saurais trop lui conseiller de s'ouvrir davantage à d'autres perspectives, d'autres points de vue que celui qu'il aura aveuglément défendu pendant trente ans. Chacune de ses interventions ne témoigne que d'une chose : son parti-pris et son manque d'objectivité évidents ; parti-pris lié selon toute vraisemblance à une méconnaissance fondamentale du dossier, autant qu'à une motivation personnelle qui semble au final assez éloignée de l'idée et du souci de la Justice, malgré de nobles apparences.

Mais les apparences...

Ces trente ans, qu'en avez-vous fait, M Rouart ? À vous entendre, et pour ce que j'en sais, il semble inconcevable que vous ayez réellement lu le dossier avec attention ; ou alors vous n'en aurez retenu, tout au plus, que les quelques éléments qui pouvaient vous arranger dans votre démonstration, cette « déconstruction » d'un coupable qui ressemble plus, vue d'ici, à la

construction d'un « innocent ». Ce manque d'objectivité, ce parti-pris, cette méconnaissance évidente d'une affaire dont pourtant vous parlez tant, et qui sont les principaux reproches que l'on pourrait vous faire, me semblent en tout cas particulièrement graves au regard des faits dont il est question.

Il faut vous voir évoquer¹⁰, dans un tribunal, lors du procès en diffamation qui vous fut intenté par la famille de Mme Marchal, cette théorie qui est la vôtre. Devant les caméras, bien sûr, mais surtout devant une dame, manifestement éberluée de vous entendre ainsi parler, et qui se trouve être une des sœurs de Mme Marchal. Mme Beaujolin évoquera d'ailleurs quelques instant plus tard, devant ces mêmes caméras, sa souffrance vis-à-vis de cette histoire. « Leur » souffrance, à elle et aux siens, les proches de Mme Marchal ; souffrance qui avait, dix ans déjà après les faits, « assez duré », selon elle, et que pourtant, vous, et quelques autres, persistez à entretenir, trente ans après.

Tout cela, vous n'en avez cure évidemment : vous avez une mission à accomplir. Un innocent à défendre. Un livre à écrire. Et un siège à occuper.

Mais peut-être n'est-ce encore là qu'un hasard ?

Si d'aventure vous lisiez ces quelques lignes, M Rouart, puisque vous tenez tant à voir dans ce meurtre une sorte de « torture » volontaire infligée à Mme Marchal (cf. une autre de vos interviews les plus récentes¹¹), pourriez-vous en profiter pour nous expliquer quel est, selon vous, l'intérêt de donner en premier lieu de grands coups de chevrons de bois sur la tête d'une personne que l'on veut torturer, dans le but de lui faire dire ou faire quelque chose ? Au risque, avec ces mêmes coups, de la rendre inconsciente, voire de la tuer, instantanément, avant qu'elle n'ait pu dire ou faire ce que l'on attendait d'elle...

Quoi qu'il en soit, trente ans plus tard (et cela en dit long sur cette histoire), c'est pourtant, encore et toujours, et malgré tous vos efforts, l'innocence d'Omar qui reste à prouver.

Pas sa culpabilité.

*

Me détournant de l'écran, me détournant de M Rouart qui de toute façon avait fini de parler (et avait sûrement été remplacé par une publicité), c'est à elle que j'ai pensé, en reprenant ma cigarette. Et en voyant cette cigarette qui se consumait lentement, mais définitivement, entre mes doigts, j'ai pensé (et tant pis si c'est un peu cliché), à la façon dont elle s'était battue, elle, selon toute évidence, jusqu'à la dernière seconde.

Ce que Mme Marchal a fait témoigne d'un tempérament hors du commun ; tempérament qui ne doit, si j'en crois son ascendance, rien au hasard lui non plus. Cela impose le respect ; cela devrait l'imposer, en tout cas, à tous ceux qui semblent avoir encore du mal, volontairement ou non, à comprendre les tenants et les aboutissants de cette histoire.

Quelque chose me dit d'ailleurs que celui qu'ils défendent tous (sans bien savoir pourquoi finalement, si ce n'est que cela leur est très utile d'une manière ou d'une autre ; et probablement sans même y croire vraiment, pour la plupart) ; celui qu'ils défendent tous, donc, le sait très bien. Il est en tout cas suffisamment malin pour les laisser parler, et se ridiculiser, à sa place : eux qui parlent sans savoir de quoi ils parlent ; contrairement à lui, qui ne s'est jamais beaucoup exprimé (et toujours seulement avec des gens qui abondaient dans son sens), mais qui sait très bien *pourquoi* il ne parle pas.

Mais passons.

Passons...

« Puisque tout passe, je me retournerai souvent. »

10 *Ça s'en va et ça revient*, France 2, 28/01/2002

11 *C'est quoi l'affaire Omar Raddad ?*, BFMTV, 25/06/2021

Je me retournerai souvent, peut-être. Et encore, je n'en suis pas si sûr. Mais lorsque je le ferai, ce ne sera pas pour M Rouart.

Ni pour « les autres »...

J'aime à penser que quelque part, *malgré tout*, tout ce qui nous sépare, elle et moi, elle sait pour qui, et pourquoi, je le ferai.